

***DELEGATION DE M. Henri PONS***

**D -20070424**

**Création d'un marché de plein air. Place Gaviniès. Décision.**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Le quartier d'Ornano fait l'objet actuellement d'importantes réalisations immobilières.

De plus, les travaux du tramway ont entraîné une nouvelle configuration de la voirie sur ce secteur qui a eu un impact défavorable sur le commerce de proximité.

Afin de redynamiser commercialement ce secteur et à la demande des riverains et l'association des commerçants, la Ville de Bordeaux a décidé d'organiser à partir du mois de septembre prochain un marché de plein air alimentaire sur la place Gaviniès.

Cette nouvelle animation se déroulera le jeudi de 8 H à 14 H (à titre indicatif). Elle accueillera cinq commerçants et sera régie par l'arrêté municipal N° 92/935 du 4 mai 1992 réglementant les marchés de plein air.

Conformément à l'article 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des organisations syndicales des commerçants non sédentaires a été sollicité.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser cette création.

**M. PONS.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 424, il s'agit du quartier Ornano. Chacun a pu constater l'évolution de ce quartier en réalisations immobilières d'abord et en travaux de voiries.

Il s'agit aujourd'hui d'aider les riverains et commerçants de ce secteur à redynamiser commercialement cet espace par la création d'un petit marché qui se tiendrait sur la place Gaviniès une fois par semaine de 8 h à 14 h, qui serait placé sous régie par un arrêté municipal traditionnel.

C'est un bon dossier parce que nous avons jusqu'à maintenant installé une petite charrette le samedi matin qui avait beaucoup de succès. Il s'agit maintenant de passer à une étape supplémentaire.

**M. LE MAIRE.** -

Mme DELAUNAY.

**MME DELAUNAY.**

J'avoue que j'ai quelque surprise à voir aujourd'hui cette délibération. En effet, j'ai eu plusieurs contacts avec les habitants et les commerçants de cette place qui m'ont dit

qu'ils ont des discussions entre eux, certains étant favorables à ce que ce marché prenne place le jeudi et d'autres le samedi.

Pas plus tard que la semaine dernière ils m'ont dit : il va y avoir une concertation, une consultation des habitants, la mairie vient de nous répondre qu'on ne ferait rien sans nous. J'étais contente. Et le jour même je tombe sur la délibération statuant que ce sera le jeudi de 8 à 14 h.

**M. PONS.** -

Chère Madame, lorsque le Maire s'est rendu sur place avec les services, c'est vrai que les commerçants avaient demandé le jeudi. Puis une deuxième association nous a sollicités pour le samedi.

On va les rencontrer ensemble et on va essayer de trouver un jour qui soit convenable pour l'ensemble des participants.

**M. LE MAIRE.** -

Donc l'indication du jeudi sur le projet de délibération est indicatif. C'est au terme de la consultation sur place que nous prendrons une décision définitive.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

D -20070425

**Maison d'accueil polyvalente LA DUNE. Tarification de l'hébergement et de la restauration pour 2008. Adoption.**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'Etablissement de "La Dune" situé, 156, boulevard de la Côte d'argent à ARCACHON, accueille des groupes d'enfants, d'adultes effectuant des stages, des associations, loue des salles de réunion pour des activités récréatives ou culturelles et de façon exceptionnelle pour des mariages.

Afin de couvrir les charges d'alimentation, de fluides et du personnel générées par cet accueil, il est proposé la tarification suivante :

**HEBERGEMENT POUR ADULTES**

Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location

**Stages - Associations - Formations**

- Pension complète.....	41.00 € /personne
- Demi-pension.....	32.00 € /personne
- Repas.....	11.00 €
- Repas fin de stage.....	23.00 €
- Petit déjeuner.....	4.00 €
- Nuit en chambre individuelle.....	20.00 €
- Nuit en chambre à 2 lits.....	30.00 €
- Nuit en chambre à 4 lits.....	54.00 €

<b>HEBERGEMENT POUR ENFANTS</b>
---------------------------------

Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location

**Primaires - Collèges - Lycées**

- Pension complète.....	37.00 € /personne
- Demi-pension.....	27.00 € /personne
- Repas.....	11.00 €
- Petit déjeuner.....	4.00 €
- Nuit.....	13.00 €

**LOCATIONS DE SALLES**

Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location

**Réfectoires**

- Réfectoire La Dune - 84 m<sup>2</sup> ..... 390.00 € la journée
- Réfectoire Colonie - 161 m<sup>2</sup> ..... 580.00 € la journée

<b>Salles de réunions</b>	<b>heure</b>	<b>journée</b>	<b>mois</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
Les Cigales - 3 salles de 35 à 53 m <sup>2</sup>	12.00 €	65.00 €	420.00 €	
Les Bruyères - 4 salles de 35 à 53 m <sup>2</sup>	"	"	"	
Les Ecureuils - 1 salle de 55 m <sup>2</sup>	"	"	"	
Les Voiliers - 1 salle de 25 m <sup>2</sup>	"	"	"	
Bureaux - 2 salles de 25 m <sup>2</sup>	"	"	"	
Gymnase - 1 salle de 88 m <sup>2</sup>	"	"	"	
Autres locaux				8.00 €

je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter cette tarification pour 2008.

**DIRECTION GENERALE DE LA VIE SOCIALE ET DE LA CITOYENNETE**

**LA DUNE**

*Pourcentage d'augmentation de la tarification pour 2008*

	libellé	tarifs 2007	tarifs 2008	%
<b>STAGES ASSOCIATIONS FORMATIONS</b>	<i>Hébergement pour adultes</i> <i>Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>			
	Pension complète	40,00 €	41,00 €	2,50 %
	Demi-pension	31,00 €	32,00 €	3,23 %
	Repas	11,00 €	11,00 €	- %
	Repas fin de stage	22,00 €	24,00 €	9,09 %
	Petit déjeuner	4,00 €	4,00 €	- %
	Nuit en chambre individuelle	20,00 €	20,00 €	- %
	Nuit en chambre à 2 lits	28,00 €	30,00 €	7,14 %
	Nuit en chambre à 4 lits	52,00 €	56,00 €	7,69 %
	<b>PRIMAIRES COLLEGES LYCEES</b>	<i>Hébergement pour enfants et adolescents</i> <i>Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>		
Pension complète		34,00 €	37,00 €	8,82 %
Demi-pension		25,00 €	27,00 €	8,00 %
Repas		10,00 €	10,00 €	- %
Petit déjeuner		4,00 €	4,00 €	- %
Nuit		13,00 €	13,00 €	- %
<b>REFECTOIRES</b>	<i>Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location</i>			
	Réfectoire La Dune - 84 m <sup>2</sup>	370,00 €	390,00 €	5,41 %
	Réfectoire Colonie - 161 m <sup>2</sup>	560,00 €	580,00 €	3,57 %

Séance du lundi 9 juillet 2007

SALLES REUNIONS	Arrhes à la réservation représentant 30 % de la location  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Cigales (3 salles de 35 à 53 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Les Bruyères (4 salles de 35 à 53 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Les Ecuireuils (1 salle de 55 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Les Voiliers (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Bureaux (1 salle de 25 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Gymnase (1 salle de 88 m<sup>2</sup>)</li> </ul>			
	heure	11,00 €	12,00 €	9,09 %
	journée	55,00 €	65,00 €	18,18 %
	mois	399,00 €	420,00 €	5,26 %
• Autres locaux	m <sup>2</sup>	7,00 €	8,00 €	14,29 %

• La révision des tarifs a été effectuée afin que le cumul des prestations corresponde à la pension complète pour chaque type d'hébergement.



**M. PONS.** -

Le dossier 425 c'est la proposition de tarification de la maison polyvalente de La Dune pour l'année prochaine.

Pas de questions ? Pas d'oppositions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**D -20070426**

**Ensemble immobilier situé 47-49 rue de l' Ecole Normale.**

**Acquisition par la Ville de Bordeaux. Autorisation. Décision.**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Jean Cocteau sur la propriété communale située avenue Charles de Gaulle, la Ville de Bordeaux envisage d'acquérir du Conseil Général, le foncier sur lequel est édifiée et fonctionne actuellement l'école maternelle située 47-49 rue Jean Cocteau à Bordeaux Caudéran, cadastrée MZ-13 et MZ-55 représentant une superficie totale de 3 380 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition s'effectuerait à titre gratuit avec une clause de retour dans les mêmes conditions dans le patrimoine du Département en cas de désaffectation pédagogique. Par ailleurs, la Ville dans le cadre de cette acquisition doit procéder, en collaboration avec l'Etat, affectataire du restant de la parcelle, pour le fonctionnement de l'I.U.F.M., à l'individualisation des réseaux et accès.

Le Service des Domaines consulté a évalué ce bien à la somme de 1 526 400 € dans son rapport du 3 avril 2007.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- L'acquisition à titre gratuit et aux conditions susvisées des parcelles situées 47-49 rue Jean Cocteau

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération.

**M. PONS.** -

C'est un dossier technique d'acquisition par la Ville de Bordeaux à titre gratuit d'un espace existant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D -20070427**

**Concession d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une guinguette. Autorisation**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement des quais de la rive gauche de la Ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis à disposition l'espace situé face à la Cité Mondiale pour construire et exploiter une guinguette.

L'exploitation de ce kiosque est prévue sur une base de 75 m<sup>2</sup> de salle, 75 m<sup>2</sup> de locaux de service et 110 m<sup>2</sup> de terrasse ouverte pour une capacité de 75 places assises en intérieur et 75 places en terrasse ; elle s'effectue selon un cahier des charges adopté par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2004.

La convention liant la Ville au précédent exploitant ayant été dénoncée, une nouvelle consultation a été réalisée sur la base du même cahier des charges.

Le candidat retenu est : Messieurs RINGUET et BURNIER.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable pour cette guinguette.

**M. PONS.** -

427. C'est la concession d'occupation du domaine public d'une guinguette sur les quais. Il s'agit de re-signer une convention liant la ville avec de nouveaux exploitants, le précédent ayant été dénoncé.

Les candidats retenus et proposés aujourd'hui sont Messieurs RINGUET et BURNIER. Ce sont des professionnels qui réalisent de la restauration avec des produits régionaux du Pays Basque.

Ils ont une tarification intéressante qui peut permettre à une clientèle familiale et touristique de pratiquer les quais au bord de l'eau au printemps, en été, en automne et en hiver.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20070428

**Avenant n°1 à la convention entre la Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux et la Ville de Bordeaux.  
Autorisation. Décision.**

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 17 mars 2003, la Ville de Bordeaux a fixé contractuellement les conditions de mise à disposition des biens affectés à la Régie Personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux.

La liste de ces biens a été modifiée et il convient donc, par avenant de la réactualiser en intégrant :

- Des locaux situés rue Giacomo Mattéoti d'une superficie de 2 663 m<sup>2</sup> destinés à des magasins de costumes et à la création de décors
- Des locaux situés dans l'emprise du Grand-Théâtre dénommés les « Foyers Blancs » d'une superficie de 353,35 m<sup>2</sup>, qui seront mis à disposition de façon temporaire en remplacement et dans l'attente de l'achèvement de la salle de concert ou « Grand Foyer »

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 17 mars 2003.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ENTRE LA REGIE PERSONNALISEE  
DE  
L'OPERA NATIONAL DE BORDEAUX ET LA VILLE DE BORDEAUX

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représenté par Monsieur Henri PONS, agissant en sa qualité d'Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de Bordeaux, en date du \_\_\_\_\_ reçue à la Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et,

L'Opéra National de Bordeaux, régie personnalisée, créée par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2001, en application du décret du 23 février 2001, et représentée par Monsieur Dominique DUCASSOU agissant en sa qualité de Président, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration du \_\_\_\_\_ reçue en Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_ et dont le siège social est à Bordeaux, place de la Comédie

Ci-après dénommée « La Régie »

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par convention en date du 17 mars 2003, la Ville de Bordeaux a fixé contractuellement les conditions de mises à disposition des biens à la Régie de l'Opéra.

Des modifications sont intervenues dans la liste des biens mis à disposition. Il convient donc de la rectifier.

**Ces faits exposés, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : BIENS IMMOBILIERS**

Dans la liste figurant dans le Titre I – Chapitre 1 – Article 1<sup>er</sup> de la convention, il convient :

- d'intégrer dans les locaux situés dans l'emprise de l'immeuble situé rue Giacomo Mattéoti cadastré BP 20, 97, 115 des magasins de costumes et création de décors pour une superficie de 2 663 m<sup>2</sup>
- d'intégrer les locaux donnant cours du Chapeau Rouge dénommé « Foyer Blanc », d'une superficie de 353,35 m<sup>2</sup>. Ces locaux seront affectés exclusivement à des activités de réception et seront mis à disposition de façon temporaire en remplacement et dans l'attente de l'achèvement de la salle des concerts ou « Grand Foyer »

**ARTICLE 2 : MODIFICATION**

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 17 mars 2003.

**ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour exécution des présentes les parties déclarent faire élection de domicile :

- Monsieur Henri PONS, es qualité, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, place Pey Berland
- Monsieur Dominique DUCASSOU, es qualité, au Grand-Théâtre de Bordeaux, place de la Comédie

Fait à Bordeaux en double exemplaire le

P/Le Maire de la Ville de Bordeaux L'Adjoint au Maire  Henri PONS	Le Président de l'OPERA  Dominique DUCASSOU
--	---

**M. PONS.** -

Il s'agit d'une convention de locaux avec l'Opéra National de Bordeaux. C'est un dossier technique sans problèmes particuliers.

**M. LE MAIRE.** -

Pas de remarques ?

Mme NABET.

**MME NABET.** -

Cela va me permettre de compléter mon propos concernant tout à l'heure la régie personnalisée.

J'invite Monsieur le Président de la régie personnalisée à bien regarder qui occupe quoi au sein du Grand Théâtre, puisque nous savons que les problèmes que nous allons rencontrer à la rentrée sont des problèmes de répétitions pour les musiciens et pour les danseurs.

**M. DUCASSOU.** -

(Hors micro)

**MME NABET.** -

Je vous remercie, Monsieur, puisque la salle des Peintres ne peut pas être occupée par les danseurs, la salle Franklin n'est plus accordée aux musiciens, que le Palais des Sports n'a pas une acoustique... (inachevé), alors remplissons le Palais des Sports pour que les musiciens puissent répéter...

Tout ceci est à régler.

**M. LE MAIRE.** -

M. DUCASSOU réglera tout ça j'en suis sûr en tant que président de la régie.

Cela n'appelle pas de vote négatif de votre part ni d'abstention ?

(Aucun)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



D -20070429

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.  
Compte rendu de Monsieur le Maire décisions prises entre le 1er septembre 2006 et le 31 décembre 2006.

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Objet	Date	observations
Avenant n°1 au contrat de prêt à usage consenti à la Ville par l'OPAC AQUITANIS d'un terrain situé 94 rue Raymond Lavigne	7 septembre 2006	Parcelle AX 169 sur laquelle est implantée un algéco pour mise à disposition de la fédération culturelle des Chœurs Basques au départ du foyer d'anciens Durée : jusqu'au 20 septembre 2009 Gratuité du prêt
Convention de mise à disposition de l'UNAFAM des locaux situés 40 rue du Sablonat	11 septembre 2006	33 m <sup>2</sup> redevance : 1 € et paiement des charges par l'Association durée : 5 ans
Contrat de prêt à usage au profit de la Ville par l'OPAC AQUITANIS d'une partie de terrain nu située place de l'Europe à l'arrière de la Résidence INGRES	21 septembre 2006	185 x 8 m aménagement d'une zone de circulation piétonne destinée à l'accès de l'école maternelle Condorcet gratuité du prêt durée : 3 ans renouvelable 1 fois
Bail commercial entre la Ville de Bordeaux et la SELEURL « Pharmacie du Grand Marché » d'un local à usage de pharmacie cours Victor Hugo	18 octobre 2006	104 m <sup>2</sup> loyer : 12 466,31 € H.T. durée : 3, 6, 9 ans à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2006
Contrat de prêt à la Ville par la C.U.B. d'un terrain rue d'Armagnac à usage de City Stade	12 octobre 2006	1 600 m <sup>2</sup> Gratuité du prêt durée 2 ans
Convention de mise à disposition à la Fédération Culturelle Basque de Bordeaux d'un ensemble immobilier situé rue Raymond Lavigne – place André Donis	24 octobre 2006	Bâtiment préfabriqué de 143 m <sup>2</sup> Redevance : gratuite Durée : 20 septembre 2006 au 20 septembre 2009 Prise en charge des fluides par l'Association
Convention de mise à disposition au C.C.A.S. d'une maison d'habitation située 2 quai de la Souys affectée à l'habitation personnes en difficultés	15 novembre 2006	Redevance gratuite Durée : 2 ans Prise en charge par le C.C.A.S. des travaux et fluides

*Séance du lundi 9 juillet 2007*

Convention de mise à disposition à France 3 Aquitaine des locaux situés 30 avenue Charles de Gaulle dans le cadre d'un tournage de film « Le Coupable »	27 novembre 2006	Redevance : 2 000 € du 16 novembre 2006 au 23 décembre 2006
Prise à bail d'un logement de fonction par la Ville situé 31 rue Sainte Colombe	6 décembre 2006	Loyer : 1 500 €/moi Durée : 3 mois à compter du 6 décembre 2006
12 rue des Faussets contrat de prêt à usage des locaux au profit de l'ENSAPBX	11 décembre 2006	Gratuité du prêt Prise en charge de fluides par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du paysage de Bordeaux
Appartement situé 73 rue de Caudéran prise à bail par la Ville de Bordeaux	20 décembre 2006	T4 affecté au logement de fonction Durée : 3 ans renouvelables 3 ans Loyer : 1 450 €/an

INFORMATION DU CONSEIL

D -20070430

Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.  
Compte rendu de Monsieur le Maire décisions prises entre le 1er janvier 2007 et le 30 juin 2007

Monsieur Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Objet	Date	Observations
Centre de Voile de Bordeaux Lac convention de mise à disposition au profit de l'Association « Centre de Voile de Bordeaux Lac »	9 janvier 2007	Renouvellement de la convention Durée : 5 ans à compter du 7 février 2007 redevance : 1 € Prise en charge par la Ville des charges
Avenant n°1 à la convention de location de places de stationnement dans le parc public Huit Mai 1945	1 <sup>er</sup> février 2007	Réduction du nombre d'emplacements de parking Location de 12 places à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2007
Avenant n°1 à la convention de location de places de stationnement dans le parc public Centre Commercial Mériadeck	1 <sup>er</sup> février 2007	Réduction du nombre d'emplacements de parking Location 41 places à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2007
Avenant n°1 à la convention de location de places de stationnement dans le parc public Pey Berland Saint-Christoly	19 février 2007	Réduction de nombre d'emplacements de parking Location de 38 places à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2007
Immeuble 21 rue Poquelin Molière convention entre la Ville de Bordeaux et la Société « LM Production » dans le cadre du tournage d'un téléfilm policier « Le Silence de l'Épervier »	27 février 2007	Durée : 27 février au 31 juillet 2007 redevance : 18 750 € Prise en charge des travaux et des fluides pour l'occupant
Salle Ferdinand Cabanel – place Adolphe Buscaillet convention de mise à disposition à l'Association GARGANTUA	1 <sup>er</sup> mars 2007	Durée : 5 ans Redevance : 1 € Prise en charge par la Ville des charges
Locaux 10 rue Carpenteyre contrat de prêt à usage au profit de l'Association « Mouvement du Nid »	26 mars 2007	Locaux de 80 m <sup>2</sup> Durée : 5 ans Redevance : gratuité du prêt Prise en charge par l'Association des fluides
Immeuble 51 rue Reignier convention de mise à disposition au profit du Comité Régional Handisport d'Aquitaine	30 mars 2007	Locaux administratifs de 209 m <sup>2</sup> Durée : 4 ans Redevance : 1 € Prise en charge par l'Association des fluides
Contrat de prêt à usage des locaux 10 rue Carpenteyre au profit de l'Association « Art TROC »	15 mars 2007	Locaux de 40 m <sup>2</sup> Durée : 5 ans Gratuité du prêt Prise en charge par l'Association des Fluides

*Séance du lundi 9 juillet 2007*

Centre de Voile Lac Convention de mise à disposition au profit de la Ligue d'AQUITAINE DE Voile	21 mars 2007	Renouvellement de la convention Durée : 5 ans à compter du 21 août 2006 Redevance : 1 € Prise en charge par la Ville des charges
Convention destinée à faciliter l'exercice par la Police Nationale de sa mission de protection du Maire de Bordeaux en sa qualité d'ancien Premier Ministre	2 avril 2007	Prise d'effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2007 Mise à disposition des fonctionnaires de Police affectés à la protection du Maire à Bordeaux d'un logement
Maison située 91 rue Mondenard prise à bail par la Ville de Bordeaux	11 avril 2007	Logement de fonction durée 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2007 renouvelable 1 fois Loyer : 1 600 € / mois à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2007
Locaux 6 place Rohan affectés à la Recette Municipale de Bordeaux avenant au bail consenti à l'Etat de revalorisation du loyer	20 avril 2007	Locaux de 457,67 m <sup>2</sup> Durée : 12 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2004 Loyer : 15 330 € /an
Locaux situés à l'angle des rues Albert Thomas et Auguin convention au profit du G.I.P. « Coupe du Monde de Rugby 2007 »	23 mai 2007	Locaux de 212 m <sup>2</sup> Durée : 1 <sup>er</sup> mars 2007 au 31 octobre 2007 Redevance : 1 € Prise en charge par la Ville des frais fluides et charges

**M. PONS.** -

Les 429 et 430 sont des délégations permanentes du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Il n'y a pas de problèmes particuliers.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'objections ?

(Aucune)

INFORMATION DU CONSEIL